

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 FEVRIER 2016 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

**Absents excusés** : Mme DEMBELE (pouvoir à Mme BOURY), M. DUBOIS (pouvoir à M. BUSCH), M. CAPY (pouvoir à Mme MENEAU) – M. MENDAK arrivé au point n°2 de l'ordre du jour

**Absent** : -----

**Secrétaire de séance** : Mme AUDIN

*Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si elle est d'accord pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant une convention à passer avec ORANGE pour l'installation d'une station relais.*

*L'Assemblée acquiesce à l'unanimité.*

**Le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 Novembre 2015
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, dans le cadre d'une modification de la délibération du 25 novembre 2015, l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour des améliorations, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des aménagements et bâtiments scolaires,.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, dans le cadre d'une modification de la délibération du 25 novembre 2015, l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, modifiant la délibération du 25 Novembre 2015, pour la première tranche des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public de la catégorie « loisirs, sports, culture ».
- **DECIDE**, à l'unanimité, de confier au service urbanisme de la Communauté de Communes de Briare, l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa) et des Déclarations Préalables simples.
- **DONNE**, à l'unanimité, au maire, une autorisation spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2016 de la commune
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de couverture du centre bourg avec la société Orange par station relais (smallcell) pour une durée de 12 ans.
- **Affaires diverses**

Monsieur le Maire indique que les budgets, sur lesquels un travail a été commencé, devront être votés avant le 15 Avril.

Il indique que plusieurs commissions se réuniront prochainement dont la commission Travaux Voirie Chemins qui étudiera, entre autres, les dossiers suivants :

- Un premier dossier d'échanges et d'aliénations de chemins ruraux
- Le futur lotissement de la Rue des Soupirs
- Les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux

Il fait part d'un projet de création de groupe chantant qui devra se créer sous forme associative et indique qu'une réunion d'information se tiendra le lundi 15 Février 2016 à 18h30 à la Salle Saint Roch.

Mme LECLERCQ évoque un problème de factures d'eau reçues après la date limite de paiement. Monsieur Mendak ajoute qu'à ce sujet certains ont vu leur compte bancaire prélevé avant le reçu des factures correspondantes et trouve cela inadmissible, Monsieur le Maire contactera la Lyonnaise des Eaux et demandera des délais de paiement.

Mme LECLERCQ rappelle l'existence d'un service de transport en car :

Gratuit le vendredi vers Briare (marché)

Payant (2,40 €) et à la demande vers Briare, Bonny, Gien

Elle ajoute qu'il est possible de créer des arrêts autres que ceux existant, à la condition que des demandes soient formulées et que ces dernières soient validées par ULYS.

Elle ajoute que l'arrêt situé à Bonny est proche de la maison médicale et ajoute qu'une maison médicale ouvrira bientôt à Gien dans le secteur de Cuiry pour laquelle elle demandera à ce qu'un arrêt proche soit créé.

Elle souligne l'utilité de créer un arrêt le mercredi à Gien en centre-ville, compte tenu du marché.

Le transport à la demande s'effectue par réservation téléphonique au 0 800 00 45 00, la veille avant midi.

Des informations et dépliants sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Mme MENEAU demande où en est le dossier « médecin », Monsieur le Maire rappelle qu'un médecin a manifesté son intérêt pour venir et à Ouzouer et à La Bussière, malheureusement l'Ordre des Médecins n'a toujours pas formulé de réponse et un dossier argumenté a été remis à un Sénateur en collaboration avec la Commune de La Bussière afin d'appuyer cette demande. Il ajoute qu'un local a été réservé à cet effet depuis septembre 2015 à Ouzouer. Il ajoute que le bureau d'étude missionné parallèlement n'a pas encore formulé de proposition.

**Le Maire,**  
Guy Massé